

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 9 mars 2023 Par suite d'une convocation en date du 3 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 9 mars 2023 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n° 12_2023</p>	<p>Etaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Béatrice TISSOT, Marie TROUILLET, Marie-José GIUSTI, Rémi BESSERER</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents excusés : Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Gaëlle MESSINA, Carole ETTORI, Aline SIMOES</p> <p>Secrétaire de séance : Alexandre BAUDET</p>

Objet : VOTE DES TAXES LOCALES

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023, soient :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20.53 % ,
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.70 % .

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Alexandre BAUDET</p>
--	---	--

